

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 24
Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 février

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 24 janvier 2025

OBJET : DELIBERATION N°3 - Affectation du résultat 2024 – Budget principal de la Ville

M. Ladislav Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
M. Alain Brunetti
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
Mme Fabienne Bermond
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
M. Fabien Bonnafoux
M. Jean-Marie Fort
Mme Isabelle Martello
M. Didier Razafindralambo
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier
M. Guy Ferrandez

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Alain Junguené représenté par Mme Isabelle Depagneux-Segaud
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par M. Stéphane Poulet
Mme Sylvie Daniel représentée par M. Charlie Ferrero
M. Christophe Bosio représenté par M. Didier David
M. Gilles Ugolini représenté par Mme Chantal Carrié
M. Laurent Portelli représenté par Mme Marie-Pierre Parini
Mme Sabrina Missud-Guillet représentée par Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Fabien Bonnafoux

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le



ID : 006-210601498-20250211-DEL3_AFFECTVILL-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2025

N°3

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul Genieys – Adjoint aux finances

Direction : Ressources et administration générale
Service des finances et de la commande publique

Objet : Affectation du résultat 2024 – Budget principal de la Ville

Classification : 7 – Finances - 7.1 Décisions budgétaires

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la gestion budgétaire rigoureuse et planifiée du budget communal,

Considérant que l'amélioration continue de l'équilibre budgétaire communal permet de sécuriser l'avenir de la Commune grâce à la réalisation d'un résultat positif de 3 millions d'euros en fonctionnement et de près de 200 000 euros en investissement.

Considérant qu'il ressort de la balance générale et du tableau des résultats 2024 visés par le comptable :

Calcul du résultat 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	9 674 000,00	21 045 000,00	30 719 000,00
	Recettes réalisées	6 277 138,03	18 686 726,17	24 963 864,20
	Restes à réaliser	538 917,62		538 917,62
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	9 674 000,00	21 045 000,00	30 719 000,00
	Dépenses réalisées	5 515 289,95	17 921 222,37	23 436 512,32
	Restes à réaliser	85 215,69		85 215,69
Différence entre titres et mandats		761 848,08	765 503,80	1 527 351,88
Résultats antérieurs reportés		(1 018 013,69)	2 242 151,87	1 224 138,18
Résultat de l'exercice 2024 selon CFU		(256 165,61)	3 007 655,67	2 751 490,06
Différence entre les restes à réaliser		453 701,93		453 701,93
Résultats cumulés		197 536,32	3 007 655,67	3 205 191,99

Affectation du résultat

Besoin de financement		Article 1068 - Recettes d'investissement
Excédent de fonctionnement	3 007 655,67	Article 002 - Recette de fonctionnement
Résultat d'investissement	(256 165,61)	Article 001 - Dépense d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte** les propositions relatives à l'affectation du résultat 2024 du budget principal de la Ville telles qu'elles sont proposées ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Fabien BONNAFOUX,

Ladislav POLSKI,

Secrétaire de séance



Maire de La Trinité

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 4

Abstention : 2